

MARS 2022 | NUMÉRO 01

LIBERTE D'EXPRESSION

Le magazine "Tous citoyens" des 4 Barbara du collège Blin



DOSSIER SPECIAL

**LA LIBERTE
D'EXPRESSION
EXISTE-T-ELLE
ENCORE ?**

HOMMAGE

**SAMUEL PATY,
SON COMBAT
POUR LA LIBERTE
D'EXPRESSION**

SAMUEL PATY
1973 - 2020

EXCLUSIVITÉ

**RENCONTRE AVEC
DAMIEN
LARGILLIERE,
JOURNALISTE**



SOMMAIRE

04

Qu'est-ce que
la liberté d'expression ?

06

La liberté d'expression
dans le monde

10

Samuel Paty,
son combat pour la
liberté d'expression

14

La liberté d'expression
sur les réseaux sociaux

16

La liberté d'expression
au collège :
mythe ou réalité ?

19

Mots-croisés sur la
liberté d'expression

05

Petite histoire de la
liberté d'expression

08

Charlie Hebdo : la liberté
d'expression menacée ?

13

Fake News, liberté
d'expression : quelles
limites ?

15

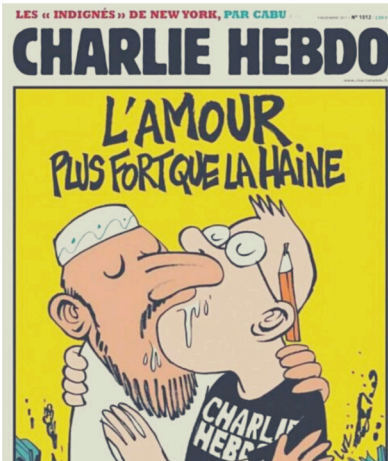
Rencontre avec Damien
Largillière, journaliste

18

Micro-trottoir
au collège

20

Caricatures : la liberté
d'expression par l'image



LA LIBERTÉ D'EXPRESSION N° 01 - MARS 2022

- Directrice de publication : Mme Josseume, principale
- Rédactrices en chef : Mme Gaubert et Mme Rouet-Leduc
Rédacteurs : les élèves de la classe de 4 Barbara

Qu'est ce que la Liberté d'expression?

La liberté d'expression, tout le monde en parle. Mais à quoi cela correspond vraiment ? Nous avons voulu définir ce concept qui fait de plus en plus débat dans notre société.

La liberté d'expression permet à chacun d'exprimer librement ses idées par tous les moyens qu'il juge appropriés.

Elle implique donc la liberté de la presse, la liberté de la communication audiovisuelle et la liberté d'expression sur le réseau Internet.

Le droit à la liberté d'expression est inscrit à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui établit, dans les grandes lignes, les droits humains dont dispose chacun de nous. Il est protégé juridiquement par une série de traités internationaux et régionaux.

Le Conseil Constitutionnel a réaffirmé en 1994 que la liberté d'expression était une liberté fondamentale.



Cette liberté est d'autant plus précieuse que son existence est une des garanties essentielles du respect des autres droits et liberté.

Il s'agit tout à la fois d'une liberté individuelle et d'une liberté collective.

La liberté d'expression est inscrite dans la loi française depuis plus de 200 ans

Petite histoire de la liberté d'expression



Caricature de Plantu, *Le Monde*,
10 janvier 2015



Lithographie de Granville, 1832,
Descente dans les ateliers de la liberté de la presse

Une liberté nécessaire

La liberté d'expression est utile pour le développement et l'épanouissement de chaque individu.

En effet, c'est en échangeant librement des informations et des opinions que les individus parviennent à comprendre le monde dans lequel ils vivent.



Marche en hommage aux victimes de l'attentat de Charlie Hebdo, janvier 2015

Jusqu'à la Révolution française de 1789, le roi et l'Eglise catholique ne reconnaissent pas et ne garantissent pas la liberté d'expression. Toute personne qui exprime des critiques envers le roi ou l'Eglise catholique risque d'être emprisonnée.

Nombreux sont les exemples d'auteurs enfermés pour leurs écrits critiques à l'égard du roi. Voltaire connut les geôles de la Bastille suite à un texte au sujet des amours du frère du roi.

Tout au long du XVIII^e siècle, appelé le siècle des Lumières, des philosophes et des penseurs deman-

dent à ce que la liberté d'expression soit reconnue. La Révolution française, qui éclate le 14 juillet 1789 proclame aussitôt cette liberté. Pour autant aujourd'hui encore, elle doit être défendue chaque jour.

Au XX^e siècle, pendant la Seconde Guerre Mondiale, les régimes autoritaires et dictatures interdisent des livres, des journaux, des films, cela amène à réduire les libertés d'expression... Plus récemment, des terroristes ont tué des auteurs accusés de blasphèmes, comme lors de l'attentat de Charlie Hebdo en janvier 2015.

La liberté d'expression dans le monde

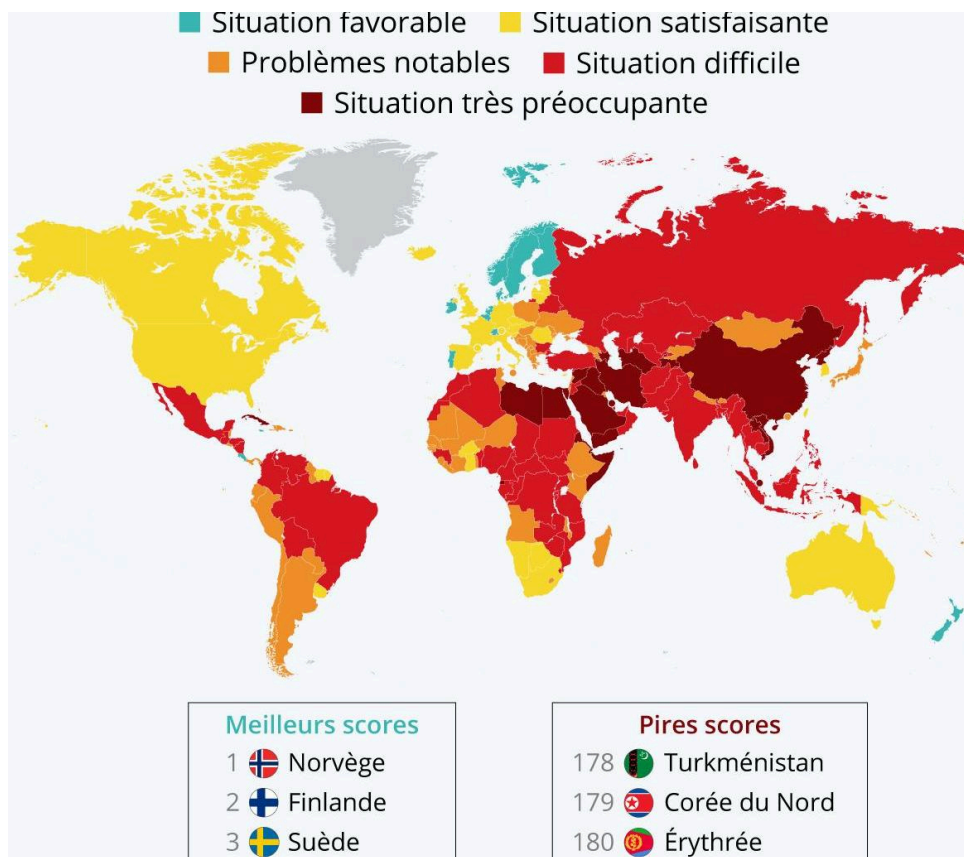
*La liberté d'expression est un droit humain fondamental.
Mais dans le monde, elle n'est pas la même partout.*

Les pays qui ont la plus haute liberté d'expression :

1. NORVEGE
2. FINLANDE
3. SUEDE
4. DANEMARK
5. COSTA RICA
6. PAYS-BAS
7. JAMAÏQUE
8. NOUVELLE-ZELANDE
9. PORTUGAL
10. SUISSE

Les pays qui ont le moins de liberté d'expression :

1. ÉRYTHÉE
2. CORÉE DU NORD
3. TURKMÉNISTAN
4. CHINE
5. DJIBOUTI
6. VIETNAM
7. IRAN
8. SYRIE
9. LAOS
10. CUBA

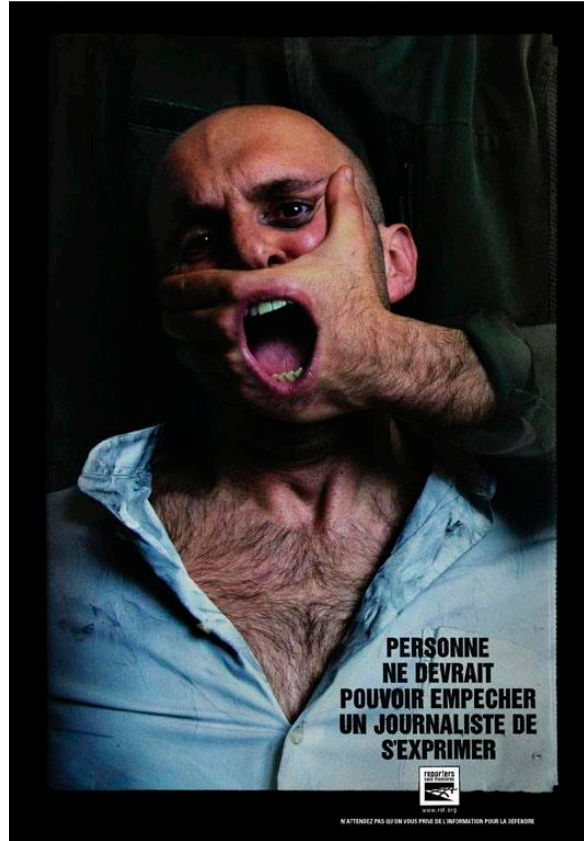


*Classement RSF
de la Liberté de
la Presse en
2021*

INTERNATIONAL



La Norvège est 1er du classement de la liberté d'expression de RSF



115 journalistes sont emprisonnés en Chine pour avoir fait leur travail

Depuis l'arrivée du covid, les chinois ont encore bloqué le contrôle de l'information. Sept journalistes sont toujours détenus pour avoir couvert l'épidémie. En 2021, la Chine reste la plus grande prison au monde pour la liberté d'expression avec plus de 115 journalistes derrière les barreaux, souvent dans des conditions qui laissent craindre pour leur vie. En février, Kunchok Jinpa, un des principaux informateurs des médias sur le Tibet, est décédé des suites de mauvais traitements reçus en détention.



En s'appuyant sur l'utilisation massive des nouvelles technologies, le régime dirigé par Xi Jinping a mis en place des sociétés basées sur le contrôle de l'informatique et la surveillance des citoyens.

Les réseaux publics et privés chinois sont placés sous un contrôle de plus en plus sévère alors que l'administration multiplie les obstacles au travail des correspondants étrangers. Pékin veut diriger le monde.

Certains réseaux sociaux comme Facebook et Instagram sont bloqués en Chine

La Norvège en exemple

Depuis des années, la Norvège se classe au plus haut niveau mondial de démocratie et de liberté d'expression ainsi que de liberté de la presse. La loi sur la responsabilité des médias, entrée en vigueur au cours de l'année 2020, précise les responsabilités et les libertés des journalistes.

Cette loi est considérée par tous comme un accomplissement majeur pour la liberté de la presse.



La liberté d'expression s'arrête là où commence la vérité qui dérange.

L'attentat de Charlie Hebdo : la liberté d'expression menacée ?

Le 7 janvier 2015, vers 11h30, les frères Chérif et Saïd Kouachi pénètrent dans les locaux du journal satirique Charlie Hebdo. Armés de fusils d'assaut, ils assassinent douze personnes, dont huit membres de la rédaction pour avoir publié des caricatures de Mahomet. Retour sur cette journée où la liberté d'expression a été attaquée.

Charlie Hebdo est un journal dont la première parution date de 1961. Ce n'est cependant qu'à partir de 1992 qu'il s'installe durablement dans les kiosques. En 2006, la reproduction dans ses pages de caricatures du prophète Mahomet lance une controverse nationale sur la liberté de la presse.

Il est la cible de nombreuses menaces des islamistes jusqu'au 7 janvier 2015, où la rédaction est ciblée par un attentat sanglant faisant 12 morts, dont ses plus célèbres dessinateurs comme Cabu, Charb, Wolinsky et Tignous.

L'attentat contre Charlie Hebdo est une attaque terroriste islamiste perpétrée contre le journal satirique. C'est le premier et le plus meurtrier des trois attentats de janvier 2015 en France.

La première victime de cette tuerie est Frédéric Boisseau, responsable des opérations de la société Sodexo chargée de la maintenance du bâtiment. Le terroriste l'achève à bout portant d'une balle.

Les terroristes abattent ensuite 11 autres victimes au sein du bâtiment.

CHARLIE HEBDO



En sortant, ils se retrouvent face à une patrouille de police à vélo, sur laquelle ils tirent, faisant un blessé, la scène étant filmée par un témoin.

Ils crient à plusieurs reprises « On a vengé le prophète Mohammed » avant de regagner leur voiture, une Citroën C3 noire stationnée devant l'immeuble, au bout de la rue Nicolas-Appert, à l'angle de l'allée Verte.

Qui sont les victimes de Charlie Hebdo ?

Parmi les victimes des attentats du 7 janvier 2015 figurent les membres du journal satiriques, ainsi que les policiers chargés de leur protection.

Frédéric Boisseau - Franck Brinsolaro - Cabu - Elsa Cayat - Charb - Honoré - Bernard Maris - Ahmed Merabet - Mustapha Ourrad - Michel Renaud - Tignous - Wolinski

WOLINSKI

Tué à 80 ans, Georges Wolinski, aimait dessiner des femmes nues. Des femmes que ce libertin aimait beaucoup.

Né à Tunis (Tunisie), orphelin de père à 12 ans, il dessinait et caricaturait le couple moderne, le plaisir des femmes, le désir des hommes et s'interrogeait sur la nouvelle place des ces derniers dans la société.

Passé par «l'Humanité» et «Paris Match», Wolinski disait ne plus vouloir «*exciter ces fous*» après que les locaux de Charlie Hebdo furent incendiés en 2011.

La Bibliothèque nationale de France lui a consacré une rétrospective sur ses 50 ans de carrière en 2012.

Interrogée sur RTL, sa femme, Maryse, assure qu'«*il n'était pas que ce jouisseur irrévérencieux que tout le monde décrit. Il était aussi un homme d'une très grande générosité, un éditorialiste talentueux*».

CHARBONNIER

Dessinateur-né, Stéphane Charbonnier, 47 ans, illustre ses cours dès le collège.



Après avoir travaillé son trait dans le Val-d'Oise en caricaturant les notables locaux, il participe à la relance de Charlie Hebdo en 1992 et en devient directeur de la publication en 2009.

Portraits des dessinateurs de Charlie Hebdo assassinés lors de l'attentat.

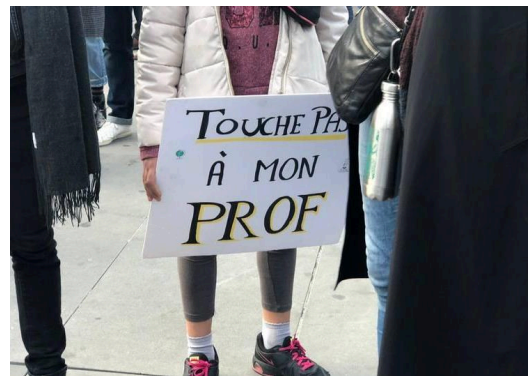
Une des principales cibles de ses dessins : la religion. Un de ses derniers représente, sous le titre «*Toujours pas d'attentat en France*» un djihadiste armé qui déclare : «*Attendez : on a jusqu'à la fin janvier pour présenter ses vœux.*»



SAMUEL PATY

1973 - 2020

Samuel Paty, son combat pour la liberté d'expression



RAPPEL DES FAITS

Le 16 octobre 2020, Samuel Paty a été assassiné vers 17h00 en sortant de son travail. Samuel Paty, professeur d'histoire géographie au collège du Bois-d'Aulne, à Conflans-Sainte Honorine, a été assassiné par une arme blanche avant d'être décapité peu après être sorti du collège où il enseignait. L'auteur de cet assassinat est Abdoullakh Anzorov, un jeune Russe de 18 ans, abattu par les forces de l'ordre.

Tué pour avoir montré des caricatures

Dix jours avant d'être assassiné, Samuel Paty avait montré une caricature de Mahomet en cours d'enseignement moral et civique. Par précaution, l'enseignant avait préalablement indiqué aux élèves qui ne souhaitaient pas regarder ces images qu'ils pouvaient sortir de la classe. Ce cours déclencha la colère du père d'une collégienne notamment sur Facebook, où il exprima son mécontentement.



La liberté d'expression est-elle acquise de manière définitive ?

Par la suite, l'auteur de l'assassinat de Samuel Paty publia sur divers réseaux sociaux des vidéos dans lesquelles il insultait l'enseignant de «*voyou*» et de «*malade*».

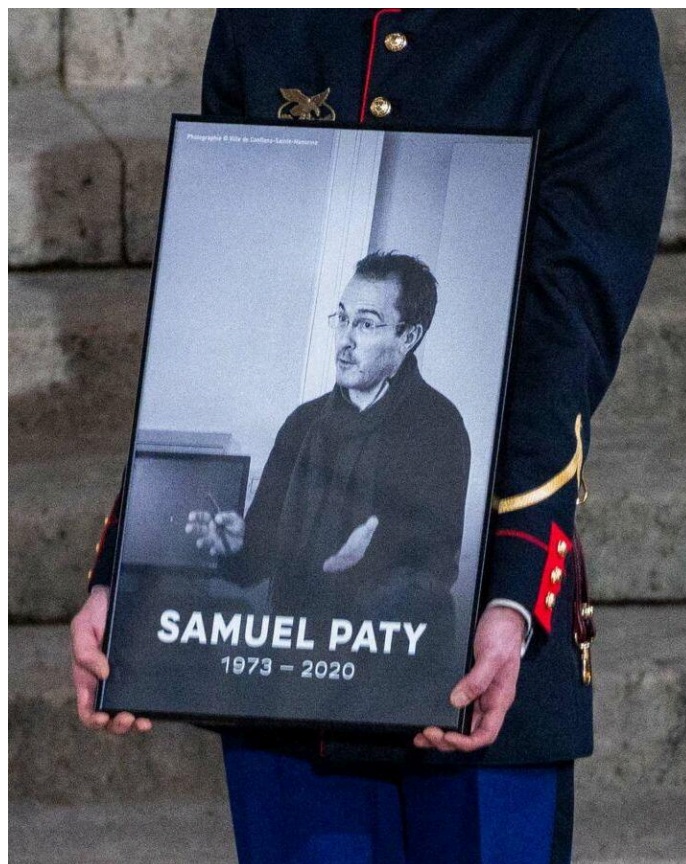
Il divulgua alors le nom et l'adresse du collègue où il travaillait. Les vidéos prirent de l'ampleur et devinrent virales, suscitant de nombreux messages haineux envers Samuel Paty.

Il est établi que la collégienne qui était à l'origine de l'information, avait menti et n'était même pas présente dans le cours en question.

Une vague d'indignation en France suite à cet assassinat

L'assassinat de Samuel Paty provoqua beaucoup de réactions en France et à l'étranger.

Un hommage national lui est rendu le 21 octobre à la Sorbonne. Une minute de silence lui est dédiée au sein des établissements scolaires le 2 octobre 2020 et le 15 octobre 2021. Suite à l'assassinat de Samuel Paty, le discours d'Emmanuel Macron au sujet des caricatures provoque de nombreuses protestations, notamment dans le monde musulman.



LA LIBERTE EN DANGER

Cet exemple prouve que la liberté d'expression est menacée même en France alors que Samuel Paty était dans ses droits et ne cherchait pas à déclencher une polémique.

Aujourd'hui, il y a de plus en plus de fake news notamment sous l'influence des réseaux sociaux, est-ce que cela entrave la liberté d'expression ?

Fake news, liberté d'expression : quelles limites ?

Le terme "fake news" est un emprunt à l'anglais qui signifie "fausse information". Les fake news sont des informations mensongères ou délibérément biaisées qui sont communiquées dans l'objectif de manipuler des personnes.

Un chercheur a mis en lumière que notre attention limitée nous rendait moins "regardant" sur ce que nous partageons, la faible qualité d'un contenu n'ayant pas de conséquence négative sur son partage.

Cela crée un climat favorable à la propagation de fake news.

De plus en plus, le public s'informe via les réseaux sociaux et cela de manière exclusive. Les Américains s'informent sur les réseaux à 51% contre 38% des Français. Cela montre leur influence sur la population. Or, nous savons que les fake news trouvent particulièrement d'audience sur les plateformes en ligne.

La liberté d'expression permet-elle les fake news ? Les fake news peuvent être considérées comme une opinion. Donc à ce titre, elles sont protégées par la liberté d'expression.



En période d'élections, les fake news ont tendance à se multiplier sur les réseaux sociaux notamment, comme on a pu le voir pendant les élections présidentielles américaines.

Pour autant, chercheurs et journalistes combattent les fake news notamment avec les sites de fact-checking.

Leur objectif est de traquer les fausses informations afin de lutter contre les manipulations de l'opinion, toujours dans le souci de protéger la liberté d'expression.

La liberté d'expression sur les réseaux sociaux

*La liberté d'expression est-elle respectée sur Internet ?
Pouvons-nous nous exprimer comme nous le voulons ?*

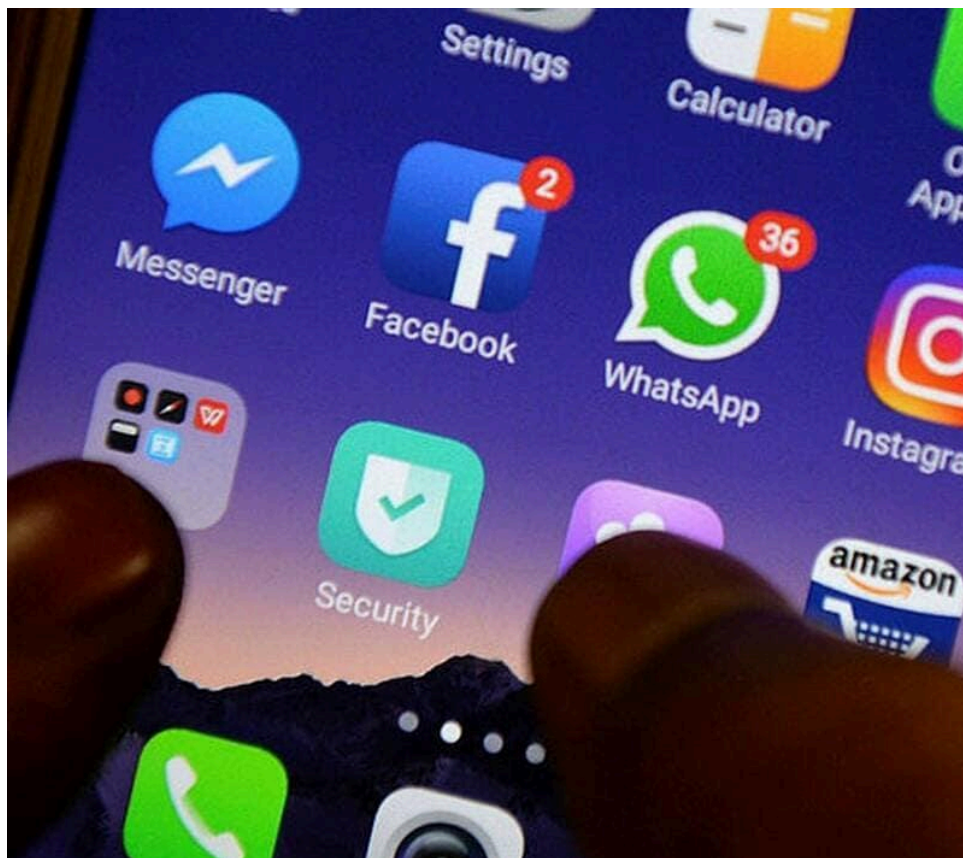
De nos jours, les adolescents sont de plus en plus connectés sur les réseaux sociaux.

Mais qu'en est-il de la liberté d'expression sur ces plateformes ?

Tout le monde peut écrire tout ce qui lui passe par la tête.

Cependant, si on enfreint les lois, nous pouvons être condamnés : jusqu'à 1 an de prison et jusqu'à 45 000 € d'amende pour les délits de provocation à la haine, à la discrimination ou à la violence raciale.

D'ailleurs, si on divulgue des fausses informations et/ou des menaces, ce sont des infractions reconnues et réprimées par le Code pénal français.



C'est le cas de Mila, une lycéenne de 16 ans qui a été victime de cyberharcèlement après avoir tenu des propos islamophobes sur Instagram en janvier 2020. Recevant des menaces de mort, elle a dû quitter le lycée. Onze de ses cyberharceleurs ont été condamnés à des peines allant de quatre à six mois de prison avec sursis.



La rencontre avec un journaliste :

Damien Largillière

Ce 3 février 2022, nous avons eu la chance de rencontrer Damien Largillière qui est journaliste chez Nostalgie. On a pu l'interviewer sur le sujet de la liberté d'expression et sur son métier.

M. Largillière est journaliste à Rouen. Il a travaillé pour plusieurs chaînes radios dont Nostalgie.

Il est venu au collège M. et G. Blin pour nous parler de son métier.

Retrouvez ci-dessus son interview exclusive en vidéo.

Pour faire le métier de journaliste, nous avons appris qu'il faut être :

- curieux
- ne pas être timide
- savoir gérer son temps
- avoir une grande disponibilité
- savoir maîtriser les logiciels
- avoir un esprit de synthèse
- savoir analyser les choses

Il nous a aussi dit qu'avant de publier une information, il faut :

- rechercher la source
- vérifier que l'information est vraie
- être le plus précis possible

La liberté d'expression au collège : **mythe ou réalité**

Pour tenter de répondre à cette question, nous sommes allées en reportage à l'intérieur du collège M. et G. Blin à Maignelay-Montigny. Nous avons interrogé Mme Josseume, la principale et M. Martinez, le CPE.

La liberté d'expression est importante pour tous.

Pour Madame Josseume, principale, *"ça permet de savoir les limites et d'apprendre aux élèves les idées qu'il faut mettre en avant."*

En parlant de limites, le CPE Monsieur Martinez ajoute *"Les plus connues sont les insultes, les propos diffamatoires".*

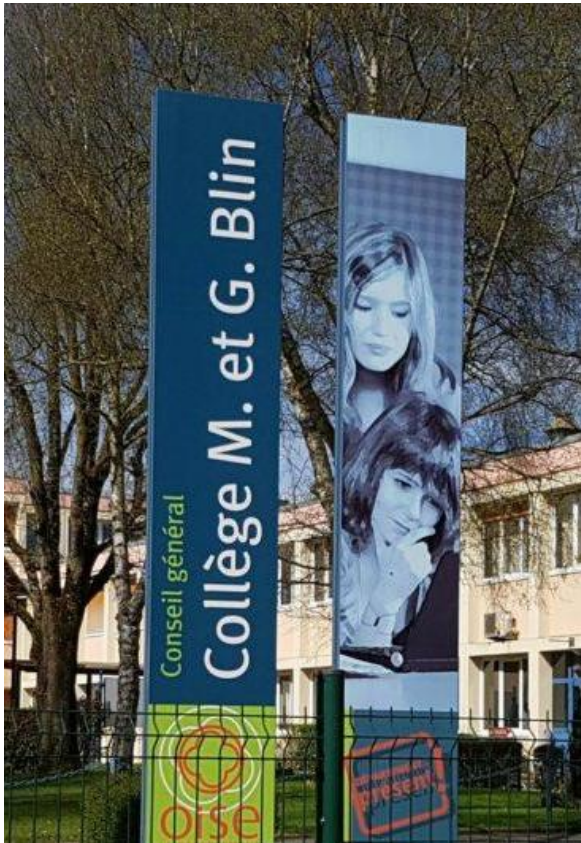
"La liberté d'expression des élèves dans le collège n'est pas la même que celle de quelqu'un dans la rue parce que si on devait tous penser la même chose, s'exprimer de la même manière, il n'y aurait pas de différence" ajoute le Conseiller Principal d'Éducation.

Quelles limites à la liberté d'expression ?

La liberté d'expression va s'arrêter dès lors qu'il va y avoir un manque de respect, ou une violence. *"On peut l'évoquer sur une séance pédagogique. Des enseignants, ou le CPE peuvent intervenir dans les classes ou pendant des vies de classe. Par exemple, 2 élèves sont entrés en conflit, ça nous permet de dire : « Toi, tu as exprimé ce qu'il s'est passé, mais là tu as été trop loin », explique Monsieur Martinez.*



Le règlement intérieur du collège exprime ce que l'on a le droit de faire et ne pas faire dans l'établissement. La principale de l'établissement est responsable : *"Quand j'aborde la liberté d'expression avec les élèves, c'est pour un exposé, une émission radio ou un journal. On va expliquer le droit. Le responsable de l'édition, c'est le chef d'établissement. C'est lui qui va vérifier ce que les élèves ont fait".*



Madame Josseaume ajoute : " Si on envoie un élève dans mon bureau, c'est qu'il a fait quelque chose qui enfreint le règlement intérieur. Je vais donc lui expliquer le cadre de la loi. Et la première loi ici, ça va être le règlement intérieur".

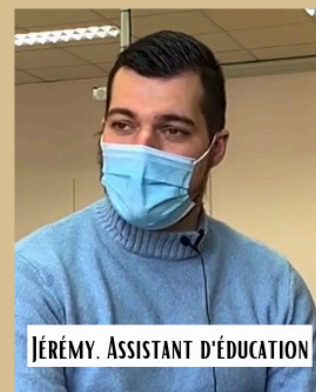
Et avec les parents d'élèves ?

Selon Monsieur Martinez il y a certains sujets qu'on ne peut pas aborder pour que chacun reste libre de ses choix : "Pendant un rendez-vous parents-professeurs, on a ce droit de réserve : on ne va pas pouvoir vendre une religion plus qu'une autre, ou un parti politique. On ne va pas profiter de la vulnérabilité des élèves pour leur ancrer des choses en tête. Par contre, on leur donne les idées, et on laisse mûrir cela chez les élèves, pour qu'ils se créent leur propre opinion, leur avis" conclut le Conseiller Principal d'Éducation.

“

Toi, tu as exprimé ce qu'il s'est passé, mais là tu as été trop loin "

QU'EST-CE QUE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?



Scanner le QRcode pour voir la vidéo



Nous avons interviewé en vidéo le personnel éducatif et des élèves du collège de Maignelay-Montigny sur leur vision de la liberté d'expression.

Micro-trottoir au collège

"Pour vous, c'est quoi la liberté d'expression?"

C'est la question que nous avons posée au sein du collège M. et G. Blin de Maignelay-Montigny.

Nous nous sommes mis dans la peau de reporters vidéo : caméra, micros, projecteur... Nous sommes allés à la rencontre de Mme Josseume, la principale ; M. Martinez, le CPE ; M. Rioual, un professeur ; un AED et trois élèves de 5ème.

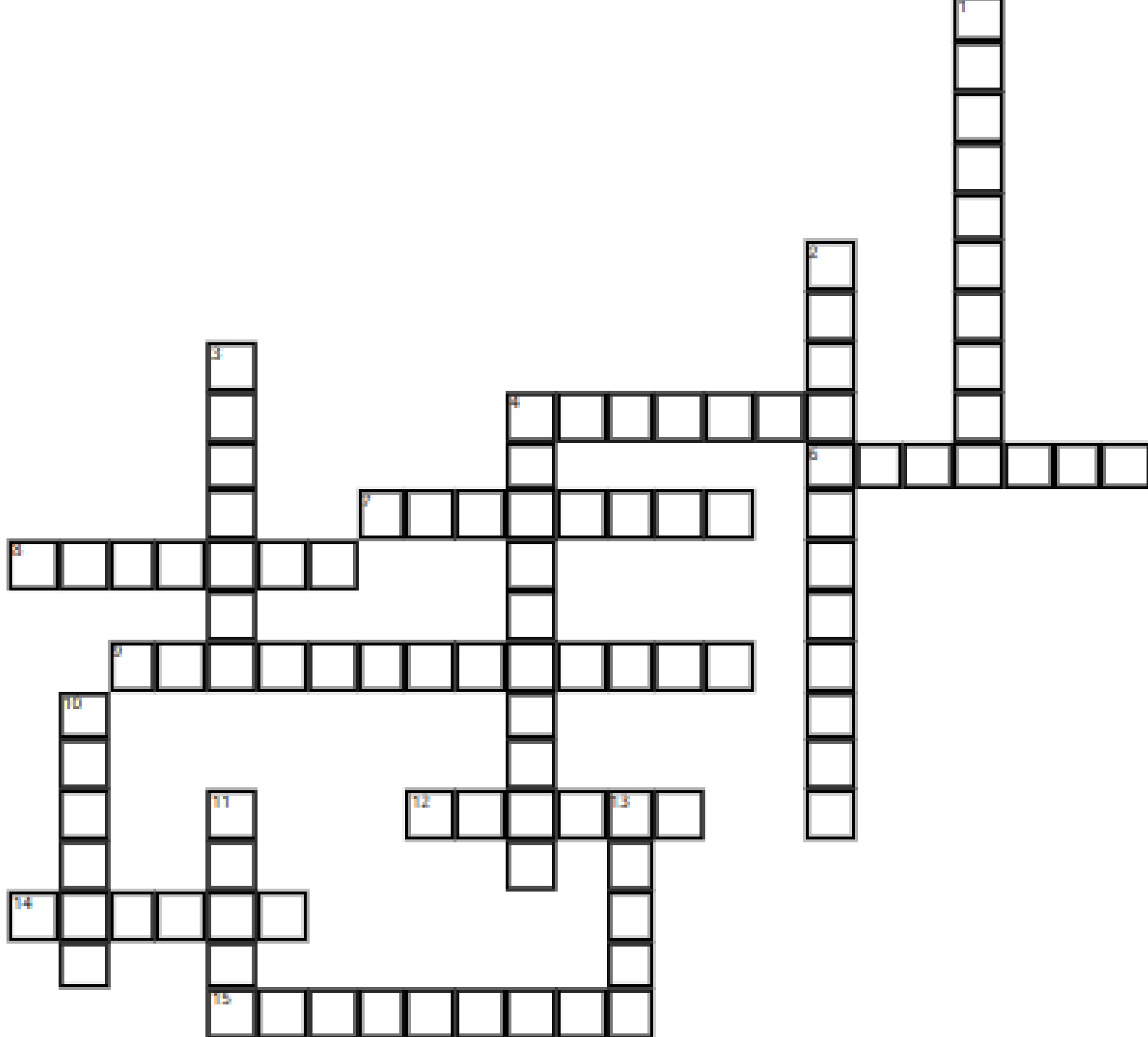
"C'était important de bien cadrer les plans, la luminosité et de bien installer les micros pour le son" avance Nicolas, le caméraman du groupe.

Une fois les témoignages récupérés, nous avons consulté les images, pour ensuite faire le montage. *"J'ai découpé toutes les vidéos, pour rassembler toutes les réponses à une même question"* explique Baptiste, élève et monteur du reportage.

Et cela n'a pas été de tout repos. *"Suite à un bug, les vidéos avaient disparues de ma clé USB. J'ai passé une bonne partie de la nuit à tenter de les retrouver"* nous précise-t-il.

"C'était la première fois que je faisais la journaliste, j'étais un peu stressée. J'avais peur de mal faire" évoque Floria qui a recueilli les témoignages.

Mais nous avons tenu bon, et le reportage a été publié. Vous pouvez le découvrir en haut de cette page en cliquant sur l'image.



Horizontal

Personne qui contrôle, critique les opinions, les actions des autres.

Possibilité, pouvoir d'agir sans contrainte

Faire connaître quelque chose par le langage

Rapport entre individus égaux

Évènement culturel organisé pour attirer un large public.

Pensée exprimée à haute voix

Ce qu'on propose ; ce qu'on se fixe pour but.

Désigne la capacité à permettre ce que l'on désapprouve

Vertical

1. Forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple

2. Journal satirique

3. Manière de penser, de juger.

4. Représenter sous une forme caricaturale.

10. Parole offensante et violente

11. Qui ne s'écarte pas d'une règle morale

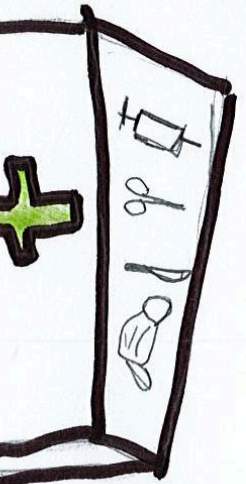
13. Qui a le pouvoir, le droit de décider, d'agir par soi-même.

CLINIQUE.



LA clozapine?
La voir?!

Quis
Je commence
à partir



ou...!

PAR DU MISERE
desigtaue D

Prenez, de
la chloroquine
c'est important



